

CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 11 FEVRIER 2020
CONVOCATIONS ADRESSEES LE 4 FEVRIER 2020

L'an 2020, le 11 février à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Luc NORMAND, Maire.

Etaient présents : Mr NORMAND Luc, Mr ORTEGA José, Mr GUITTENY Bruno, Mme HELLO Mauricette, Mme BOUE Marie- Pierre, Mr GAUTIER Alain, Mme PIGREE Frédérique, Mr AVERTY Philippe, Melle ROUET Anaïs, Mr AVRIL Thierry, Mme MOYON Nelly et Mme CLERMONT RENAUD Alexandra.

Absents : Mr AUBINAIS Jean-Christophe, non excusé.

Melle ROUET Anaïs a été nommée secrétaire de séance.

Le compte-rendu du 17 décembre 2019 est approuvé à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR :

1 – MARCHES PUBLICS

- 1-1. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

2 – DIVERS

1 – MARCHES PUBLICS

- 1-1. Adhésion au groupement de commandes pour l'achat d'électricité, de fournitures et de services en matière d'efficacité énergétique.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence. Conformément aux articles L. 333-1 et L. 441-1 du Code de l'Energie, les consommateurs d'électricité peuvent librement choisir un fournisseur sur le marché. Il convient de constater que la plupart des consommateurs sont restés aux tarifs réglementés de vente proposés par les opérateurs historiques.

Dans ce contexte, le SYDELA a constitué un groupement de commandes d'achat d'électricité et des services associés en juillet 2015 afin de permettre aux adhérents du groupement de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant les coûts et la procédure de mise en concurrence.

Le groupement d'achat proposé a pour objet un achat répétitif et est constitué pour une durée illimitée. Cependant, un membre qui le souhaite peut quitter le groupement, en annonçant son intention un an au plus tard avant l'échéance d'un contrat en cours.

La commission d'appel d'offres du groupement est celle du SYDELA, coordonnateur du groupement.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande Publique et notamment les articles L2113-6 et suivants

Vu la convention constitutive du groupement de commandes électricité jointe en annexe.

La Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- d'accepter les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'électricité, annexée à la présente délibération.
- d'autoriser l'adhésion de la commune de Cheix-en-Retz au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés.
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de groupement.
- d'autoriser le représentant du coordonnateur à signer tous les actes nécessaires à la passation et à l'exécution des marchés correspondants issus du groupement de commandes pour le compte de la commune de Cheix-en-Retz.

**CONSEIL MUNICIPAL
CHEIX-EN-RETZ
SEANCE DU 11 FEVRIER 2020**

2 – DIVERS.

Madame Marie-Pierre BOUÉ informe les membres du Conseil Municipal que, le 4 février 2020, le car pour le ramassage scolaire en direction du collège de Sainte-Pazanne n'est pas passé à 7 heures 30.

Le chauffeur a eu un problème de santé et les parents n'ont été prévenus qu'à 10 heures du matin. Des mails ont été adressés par les parents à la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz.

Monsieur le Maire ainsi que Madame Mauricette HELLO, adjointe aux affaires scolaires, prennent note de l'incident et se chargeront d'évoquer le problème avec la Communauté d'agglomération Pornic Agglo Pays de Retz afin de trouver une solution pour que les parents soient prévenus dans les meilleurs délais et qu'ainsi, la sécurité des élèves soit assurée.

Par ailleurs, **Monsieur Philippe AVERTY** signale que, parfois, le bus, pour éviter de faire le tour de la Place de l'Eglise, dépose les passagers rue de l'Acheneau au niveau du salon de coiffure, à un endroit non sécurisé et risqué, dans le même temps, d'oublier les personnes qui seraient à attendre le bus à l'aubette prévue à cet effet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 h 15.

- **EMARGEMENTS** -

Luc NORMAND	José ORTEGA	Bruno GUITTENY	Mauricette HELLO
Marie-Pierre BOUÉ	Alain GAUTIER	Frédérique PIGRÉE	Philippe AVERTY
Anaïs ROUET	Thierry AVRIL	Nelly MOYON	Alexandra CLERMONT RENAUD
Jean-Christophe AUBINAIS ABSENT			